



PROFESSION LIBERALE

**VOTRE
NOUVELLE
ADRESSE**

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises - URSSAF.

La délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue vous sera alors demandée afin de procéder à cette modification.

Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

URSSAF RHONE-ALPES

Par téléphone au 3957 (service 0,12 € min + prix d'appel)
du lundi au vendredi de 9h à 17h

Ou

www.urssaf.fr